



SECRETARIAT GENERAL A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Secrétaire Général

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A L'OCCASION DU LANCEMENT DE LA VULGARISATION DE LA LOI N°25/045 DU 1^{er} JUILLET 2025 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Date : Lundi 12 Janvier 2026.

Lieu : Salle « **La PERLE** » de la Procure Sainte-Anne, sisé avenue Dumbi n°1, C/Gombe. Réf. : Ambassade des Etats-Unis.

Heure : 9h00'

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire ;
- Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;
- Messieurs les Directeurs Généraux des Entreprises Publiques du portefeuille ;
- Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers,
- Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs des Agences du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Messieurs les Cadres et Agents des Administrations des Ministères Sectoriels ;
- Mesdames et Messieurs les cadres et agents du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Mesdames et Messieurs, Distingués invités à vos titres et qualités respectifs,

C'est véritablement un grand honneur et un privilège pour moi de prendre ce jour, la parole devant vous dans ce merveilleux cadre « **LA PERLE** » de la Procure Sainte-Anne pour vous souhaiter la bienvenue à la cérémonie du lancement officiel de la vulgarisation de la Loi n°25/045 du 1^{er} Juillet 2025 relative à l'Aménagement du Territoire, Instrument Juridique,

Combien important pour la République Démocratique du Congo, notre cher et beau Pays.

Avant toute chose, je rends grâce à l'Eternel Dieu Tout Puissant, le Maître des temps et des circonstances, auteur des lois à travers les 10 commandements. Lui qui a permis la rencontre de ce jour. Que l'honneur et la gloire lui soient rendus à jamais.

Je voudrais par cette même occasion, rendre mes hommages les plus déférents à Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa vision audacieuse d'une gouvernance territoriale efficace, inclusive et tournée vers les résultats.

Mes remerciements s'adressent également à Son Excellence Madame la première ministre et Cheffe du Gouvernement, Madame Judith SUMINUA TULUKA qui a valorisé l'Aménagement du Territoire en le plaçant comme 3^{ème} pilier du Programme d'actions du Gouvernement, consistant à aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale.

Je ne peux passer sous silence le leadership de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire Jean-Lucien BUSSA TONGBA, qui à peine placé à la tête de ce Ministère, n'a ménagé aucun effort et s'est investi directement dans la dynamique de la valorisation des acquis du Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT) officiellement commencé en 2017 et qui a produit de nombreux outils de planification spatiale, indispensables pour une gestion durable de l'espace congolais lesquels figurent :

❖ **la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)** dont elle est l'émanation du schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en cours d'élaboration,

❖ **les Guides Méthodologiques (GM) :**

1°) le Guide Méthodologique pour l'élaboration des plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) et des plans locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) ;

2°) le Guide Méthodologique des plans simples d'Aménagement du Territoire (PSAT).

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire ;
- Mesdames et Messieurs, distingués invités à vos titres et qualités respectifs,

La République Démocratique du Congo est un vaste pays aux dimensions sous continentales de près de 120 millions d'habitants, dotée d'immenses potentialités naturelles capable de booster son développement socioéconomique durable et sa transformation vers une économie verte. La condition **sine qua non** d'atteindre cet objectif s'avère la maîtrise de la gestion de son espace. Pendant longtemps, régi par le décret du 20 juin 1957 sur l'Urbanisme en matière de planification spatiale, ce texte est devenu anachronique au regard des réalités actuelles.

La promulgation par son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO de la Loi n°25/045 du 1^{er} juillet 2025, relative à l'Aménagement du Territoire, instrument juridique moderne, cohérent et adapté aux réalités actuelles, est une avancée significative à la gestion de l'espace physique du Territoire National.

Au regard de l'importance de cet outil de planification spatiale, la feuille de route prioritaire de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Jean-Lucien BUSSA TONGBA, lui accorde une place prépondérante.

C'est pourquoi, nous nous retrouvons dans ce beau cadre pour le lancement officiel de la vulgarisation de ladite loi.

En effet, cette activité de grande envergure parrainée par son Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire qui a mobilisé d'énormes moyens en vue de rendre possible la vulgarisation de ladite loi se poursuivra concomitamment, pendant deux journées consécutives sur les quatre districts de la ville Province de Kinshasa, à savoir : LUKUNGA,

MONT-AMBA, FUNA et TSHANGU. Ensuite, dans les chefs-lieux des Provinces car cette loi n'aura de l'importance que si elle est connue, comprise et appropriée par les différentes parties prenantes du pays.

Sur ce, j'aimerais m'adresser aux Agents et Cadres du Ministère de l'Aménagement du Territoire ici présents, en ce termes : vous êtes appelés à non seulement à élaborer des outils de planification spatiale mais aussi et surtout de gérer avec responsabilité l'espace au quotidien tout en veillant au strict respect des textes légaux de la présente loi en collaboration avec les Ministères Sectoriels conformément à l'Ordonnance n°45/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères. Je vous encourage à être attentifs durant cette formation, et vous exhorte à coaliser vos efforts en vue de nous fournir un travail de qualité.

Tout en rassurant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la disponibilité et l'engagement de mon Administration à l'accompagner dans la mise en œuvre de sa feuille de route prioritaire en vue de porter, toujours plus haut, l'étendard de notre Ministère et faire de la RDC un pays où il fait beau vivre.

Que vive la RDC ;

Que vive le Ministère de l'Aménagement du Territoire ;

Que vive la Loi relative à l'Aménagement du Territoire ;

Je vous remercie.

MENZU NGOLO Dieudonné.